



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire

Maître Antoine REGLEY
229 Rue Solférino
59000 LILLE

Affaire suivie par : AN

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le 20 juin

Réf. : J



Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. N.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions commises le **20 février 2023** ont été rectifiées.

De ce fait, son permis de conduire est doté de **huit** points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire


Nora SELMI